



## Conférence générale

32e session  
Rapport

## Генеральная конференция

32-я сессия  
Доклад

# rep

Paris 2003

## General Conference

32nd session  
Report

## المؤتمر العام

الدورة الثانية والثلاثون  
تقرير

## Conferencia General

32ª reunión  
Informe

## 大会

第三十二届会议  
报告

32 C/REP/18

1er septembre 2003

Original anglais

### RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME "GESTION DES TRANSFORMATIONS SOCIALES" (MOST) SUR SES ACTIVITES

#### PRESENTATION

**Source :** Article X des statuts du Conseil intergouvernemental du programme "Gestion des transformations sociales" (MOST).

**Antécédents :** Conformément à cet article, le Conseil intergouvernemental soumet à la Conférence générale son rapport sur les activités du programme en 2002-2003.

**Objet :** Le rapport fournit un aperçu des principaux thèmes débattus au cours de la sixième session du Conseil intergouvernemental, qui s'est tenue à Paris du 19 au 21 février 2003. Il rend compte, notamment, de l'évaluation externe des huit premières années du programme (1994-2002) et des recommandations correspondantes visant les améliorations à apporter au cours de la seconde phase du programme. Le présent rapport traite pour l'essentiel du recentrage du MOST sur l'articulation entre la recherche et la formulation des politiques et sur la nécessité de faire du MOST une interface permanente, traversée de courants multiples entre chercheurs et décideurs. Ceci suppose de renforcer les organes directeurs du MOST, d'améliorer ses structures fonctionnelles, tant au sein de l'UNESCO qu'en ce qui concerne la coopération avec l'extérieur, ainsi que les mécanismes propres à accroître la visibilité du programme.

**Décision requise :** Le présent rapport n'appelle pas de décision.

1. La sixième session du Conseil intergouvernemental (CIG), réunie à Paris du 19 au 21 février 2003, a été consacrée à l'évaluation externe statutaire des huit premières années du programme MOST couvrant la période 1994-2002. Depuis le début de cette opération d'évaluation de grande ampleur en 2001, MOST a concentré ses efforts sur la poursuite et la dernière mise au point des projets en cours sans en lancer de nouveaux.

2. Le CIG a pris note du rapport d'évaluation externe très complet qu'a présenté le professeur Ossi V. Lindqvist (Finlande), Président de l'équipe d'évaluation. Le professeur Elvi Whittaker, ancien Président du Comité directeur scientifique de MOST (1994-1997), a par ailleurs présenté aux délégués une vision de l'avenir du MOST. Enfin, l'attention des délégués a été appelée sur les propositions de recentrage du programme faites par le Secrétariat. C'est sur ces exposés que se sont fondés les débats du Conseil intergouvernemental concernant une relance bien ciblée du programme MOST.
3. La séance conjointe du Comité directeur scientifique et du CIG a tiré des conclusions générales en ce qui concerne la restructuration de MOST suivant la thématique principale du renforcement et de la mise en valeur de l'articulation entre formulation des politiques et recherche.
4. Le CIG s'est félicité de la présentation de l'évaluation externe et de ses 15 recommandations. Les délégués ont pris note du succès du programme MOST, dont témoignent les 1.800.000 visiteurs du site Web MOST en 2001 et sa participation féconde à des manifestations, comme le Forum social mondial de Porto Alegre. Il a été rendu compte aux délégués des activités des différents réseaux, des publications récentes et des Universités d'été de MOST.
5. Le souci de l'évaluateur de voir MOST trouver son créneau spécifique, en particulier pour ce qui est du centrage sur son activité principale, l'interface recherches politiques, a reçu un soutien général. D'autres questions importantes portaient sur le renforcement des capacités dans les pays en développement pour promouvoir une recherche multidisciplinaire de haute qualité orientée sur les problèmes, tout en exploitant la gamme complète des réseaux et connexions de spécialistes pour diffuser ces résultats.
6. Au cours des débats, différents points ont été soulevés :
  - le rôle important du document d'évaluation qui répondait à une obligation statutaire du programme MOST a été souligné ;
  - la proposition visant à changer le nom du programme a rencontré une certaine opposition ; l'acronyme MOST, correspondant à "Gestion des transformations sociales" a été confirmé ;
  - la suggestion visant à ce que MOST ne se limite pas aux sciences sociales a été bien accueillie ;
  - la nécessité de s'attaquer à l'insuffisante notoriété du programme MOST et d'accroître sa visibilité a été soulignée ;
  - la nécessité de bénéficier de crédits extrabudgétaires pour le programme a été mise en lumière ;
  - le Secrétariat a été invité à donner au CIG le temps nécessaire pour remplir son rôle en sa qualité d'organe de décision dans la réorientation du MOST ;
  - il a été rappelé que les trois pôles de recherche de MOST procédaient d'une large consultation avec les Etats membres et étaient toujours valables. Un appel pressant a toutefois été lancé pour laisser les régions définir leurs propres thèmes prioritaires ; témoignaient de ce souhait plusieurs requêtes émanant de la région d'Amérique latine visant à ce que MOST travaille sur la pauvreté ;
  - l'importance des comités de liaison nationaux de MOST a été soulignée.

7. Le Vice-Président a fait la synthèse des débats en reconnaissant la nécessité d'un changement, mais en constatant que les délégués avaient tendance à préférer une démarche d'"évolution" plutôt que de "révolution" pour opérer cette réorientation. L'accent mis sur les articulations entre formulation des politiques et recherche est de la plus haute importance, mais les incidences sur les politiques de la recherche dans le passé devraient être exploitées.

8. Le Conseil intergouvernemental du MOST a adressé au Directeur général et aux Etats membres un certain nombre de recommandations (voir annexe) portant sur les principales questions dégagées au cours des débats. Le Conseil exécutif a examiné les conclusions de l'évaluation externe au titre du point 3.1.4 de l'ordre du jour "Commentaires du Directeur général sur les rapports d'évaluation externes présentés au cours des exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003" (document 166 EX/41).

9. Le Conseil exécutif a adopté la décision 166 EX/3.1.4, "prenant note des recommandations des évaluateurs ainsi que du rapport du Directeur général sur leur mise en oeuvre" (paragraphe 2) et invitant "le Directeur général à appliquer de la manière qui conviendra les recommandations qu'il juge nécessaires, à la lumière des débats de [sa] 166e session, pour améliorer les programmes auxquels elles se rapportent" (paragraphe 4), entre autres.

10. En application des recommandations, le Secrétariat a organisé la première réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental les 27 et 28 juin 2003. Au cours de cette réunion les membres du Bureau ont fourni de plus amples indications en ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations.

## ANNEXE

### RECOMMANDATIONS DE LA SIXIEME SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME MOST (19-21 février 2003, Siège de l'UNESCO, Salle IV)

Rappelant qu'à travers le programme MOST, l'UNESCO s'emploie à promouvoir la recherche en sciences sociales visant la gestion des transformations sociales et la réduction du fossé entre la recherche et la formulation des politiques à tous les niveaux,

Reconnaissant que MOST n'est pas le seul programme de recherche en sciences sociales de l'UNESCO mais néanmoins un programme de sciences sociales important à l'UNESCO,

Considérant le caractère unique de MOST en tant qu'organe intergouvernemental qui a la responsabilité de développer et de promouvoir les sciences sociales au niveau mondial pour la gestion des transformations sociales,

Conscient du besoin croissant de réduire le fossé entre la recherche et l'élaboration des politiques,

Tenant compte des programmes et activités importants menés par MOST au cours des huit dernières années et des bénéfices qu'ont tiré de nombreux pays développés et en développement des recherches et des autres activités menées par MOST.

Sachant que des projets sont actuellement mis en oeuvre avec le soutien de MOST,

Conscient des points communs et des différences régionales dans les problèmes concernant les priorités et les domaines thématiques,

Ayant dûment pris en compte les conclusions du rapport d'évaluation du MOST (1994-2001) établi par O. V. Lindquist, R. Radhakrishna et R. de Oliveira et les propositions présentées par le professeur Elvi Whittaker, pour la phase II (2002-2009) du Programme de gestion des transformations sociales (MOST),

Le CIG a convenu ce qui suit :

#### **Mission**

(a) Le programme MOST devrait être.

(b) La mission de MOST pour la prochaine phase devrait être la suivante :

"MOST continuera à promouvoir le développement et l'utilisation des connaissances en sciences sociales qui contribuent à une meilleure compréhension et une meilleure gestion des transformations sociales, conformément aux valeurs universelles de justice, de liberté, de dignité humaine et de développement durable".

(c) le programme conservera son intitulé actuel Gestion des transformations sociales (MOST).

### **Objectifs et priorités**

- (a) Vu la nécessité de plus en plus grande d'améliorer la formulation des politiques, le programme MOST fera porter ses efforts sur l'amélioration de la relation entre la définition des politiques et la recherche en sciences sociales et, le cas échéant, renforcera la qualité des recherches en sciences sociales.
- (b) Il convient d'associer les décideurs et les autres acteurs sociaux à la définition des thèmes de recherche et des phases subséquentes de l'étude afin de favoriser l'acceptation et l'utilisation des conclusions des recherches dans la formulation des politiques, tout en garantissant l'intégrité de la recherche.
- (c) Les problèmes de recherche s'inscriront dans le prolongement des domaines thématiques antérieurs de MOST et s'appuieront sur l'expertise et les réseaux constitués au cours des deux périodes écoulées, sans exclure de nouveaux thèmes considérés comme critiques. Les nouveaux thèmes et priorités seront définis dans le cadre d'un processus de consultations aux niveaux régional et autres en tenant compte des priorités de l'UNESCO.
- (d) Les besoins locaux et les savoirs autochtones seront pris en considération.
- (e) Les projets de recherche seront axés sur les problèmes et leurs solutions, et respecteront les valeurs universelles et la diversité culturelle.
- (f) Notant les recommandations des présidents des cinq programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO, MOST prendra activement part à des projets conjoints interdisciplinaires avec les programmes concernant les sciences exactes et naturelles de l'UNESCO.

### **Activités**

- (a) Un groupe de travail, constitué du Bureau du Conseil intergouvernemental et du Comité directeur scientifique, élaborera un nouveau programme de travail axé sur les résultats, couvrant l'élaboration conceptuelle de l'interface recherches/politiques, les méthodologies et les perspectives comparatives internationales, prenant en considération les initiatives des différentes parties prenantes. Ce programme sera soumis au Conseil intergouvernemental dans un délai d'un an.
- (b) Un suivi des conclusions des recherches menées dans le cadre du programme MOST sera réalisé pour contribuer à la formulation des politiques.
- (c) Il conviendra de recenser et d'analyser les conclusions des recherches déjà menées avant de proposer de nouveaux projets dans le cadre du programme MOST.

### **Renforcement des capacités**

Conformément à ses objectifs de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, MOST sera axé sur la recherche et sur le développement des liens entre politiques et recherches grâce à des examens institutionnels, à la coopération entre communautés universitaires et parties prenantes, à de nouvelles initiatives de formation, à des universités d'été, etc.

### **Structure et gouvernance**

- (a) Les Etats membres sont encouragés à envoyer des spécialistes des sciences sociales et/ou des décideurs en tant que représentants gouvernementaux au Conseil intergouvernemental.
- (b) Le Conseil intergouvernemental est appelé à jouer un rôle plus large dans la gouvernance, l'approbation des stratégies et programmes et dans l'amélioration des relations entre les centres nationaux de recherche et les décideurs.
- (c) Le Bureau du Conseil intergouvernemental verra son rôle sensiblement renforcé et il se réunira deux fois par an.
- (d) Le Comité directeur scientifique sera composé d'un groupe de six experts, un de chaque région, et du président du Conseil intergouvernemental en tant que membre ex officio et le Comité directeur scientifique agira en tant que comité permanent et sera utilisé selon les besoins du Bureau du Conseil intergouvernemental et du Secrétariat pour la conceptualisation du programme, l'élaboration des stratégies et les avis scientifiques au niveau des projets.

### **Position de MOST**

- (a) Le Secrétariat de MOST constituera une unité autonome au sein du Secteur des sciences sociales et humaines pour davantage de visibilité et un meilleur centrage.
- (b) La structure et le siège du Secrétariat seront définitivement décidés dans la période visée par le document 32 C/5 lorsque la Conférence générale aura pris ses décisions concernant la réorientation de MOST.
- (c) Le Secrétariat disposera des ressources humaines nécessaires, sur une base permanente ou avec du personnel contractuel, pour s'acquitter efficacement de ses tâches.
- (d) Les membres du Secrétariat auront des compétences scientifiques et des qualifications en matière de gestion et d'administration.
- (e) Le Secrétariat sera renforcé en faisant appel à des compétences extérieures, par roulement, notamment grâce à des congés sabbatiques.

### **Renforcement de la visibilité**

- (a) Le Secrétariat élaborera un nouveau programme en vue d'identifier et de diffuser les meilleures pratiques, les moyens de renforcer les capacités, etc.
- (b) Le Centre de diffusion de l'information, les publications et les communications seront gérés à un niveau professionnel élevé et comprendront non seulement des publications universitaires et à usage interne mais aussi car il s'agit d'un élément essentiel, un programme élaboré à l'intention des décideurs aux niveaux local, national et international.
- (c) On accordera une attention active à l'amélioration des résultats grâce à de nouvelles formes de communication et de collaboration entre les chercheurs, les décideurs et le grand public.

### **Coordination et évaluation**

- (a) Les Etats membres qui n'ont pas encore de comité de liaison national ou de coordonnateur/trice national(e) sont encouragés à mettre en place une structure de liaison dès que possible.
- (b) Le Secrétariat de MOST, en collaboration avec les commissions nationales pour l'UNESCO, entreprendra l'examen de la structure, du fonctionnement et des impacts des comités de liaison nationaux au cours de la période visée par le document 32 C/5 et élaborera des recommandations et des propositions à soumettre au Bureau du Conseil intergouvernemental.
- (c) Des évaluations seront effectuées en cours de programme.

### **Financement et évaluation**

- (a) L'UNESCO allouera les crédits nécessaires, et mobilisera des ressources extrabudgétaires pour exécuter le programme MOST et ses projets.
- (b) Le Secrétariat entreprendra des études et des évaluations d'impacts.